



Le mouflon

Ovis gmelini musimon (corsicana)

Pierre-André Pochon
papochon@romandie.com

Origine :

Retour à l'état sauvage de moutons rustiques importés d'Asie mineure (Anatolie) et introduits en Méditerranée (Corse, Sardaigne, Chypre) au néolithique, entre le VIe et le IIIe millénaire avant J.C.

A partir du VIIIe siècle, l'espèce a été introduite comme gibier, d'abord en Europe méridionale puis occidentale.

Répartition et effectifs :

Carte de distribution

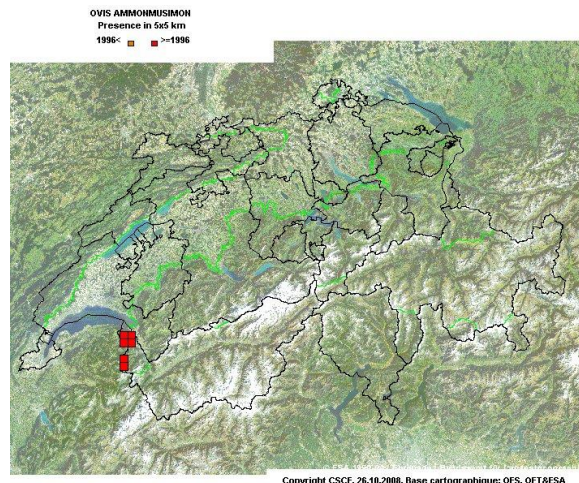


France : En Corse, il ne subsiste que deux noyaux : celui du Monte Cinto au nord (600-800 individus) et celui du massif de Barella au sud (env. 200). Depuis 1953, en raison de l'érosion des effectifs, un plan chasse zéro a été établi. Sur le continent, 10 à 11'000 mouflons se répartissent en 76 populations sur 25 départements. Les effectifs les plus importants se trouvent dans les régions Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte-d'Azur. La plus ancienne introduction date de 1949, dans le massif du Mercantour. Des introductions répétées ont eu lieu dans les années 60-70. Actuellement, la tendance annuelle est à la hausse : +10% en Corse et +30% sur le continent.

Il est à noter que l'introduction du mouflon n'a pas toujours eu un but cynégétique. Il a aussi été placé pour des raisons écologiques et touristiques, comme c'est le cas dans la réserve ornithologique de la baie de Somme.

Suisse : La seule population vivant en Suisse se trouve en Valais, dans le Chablais. Apparue dans les années 70, elle provient de mouflons venus par la France ainsi que d'une quinzaine d'individus échangés contre des cerfs et lâchés à Torgon en 1977.

Le troupeau cantonné sur la commune de Vionnaz compte près de 200 individus. Un deuxième groupe d'environ 30 mouflons subsiste dans la région Val d'Illiez-Champéry, entre 1300 et 1900m d'altitude. Les gardes-chasse y effectuent des tirs sanitaires dans le but d'éliminer les individus mal formés et garantissant ainsi une population saine.



Copyright CSCF, 26.10.2008, Base cartographique: OFS, OFT&ESA

Identification :

Le mouflon de Corse est le plus petit des mouflons. Le mâle ne dépasse pas 75cm au garrot (65cm pour les femelles) pour un poids de 35 à 50kg (25-35kg). La morphologie diffère également selon l'emplacement géographique : plus on va vers l'est, plus les individus sont grands ; ils peuvent atteindre une hauteur au garrot de 125cm et un poids de plus de 200kg en Altaï (sud sibérien).

Chez le mâle (bélière), le pelage est brun roux à noir avec, en général, une selle blanchâtre sur le dos et une crinière sous le cou, plus visible en hiver. Il est à noter, toutefois, que la tache dorsale n'est pas systématique et n'apparaît normalement pas avant l'âge de trois ans. Le pelage de la femelle (brebis) est d'un brun-jaune plus clair et elle ne porte souvent pas de cornes. Le ventre, les fesses, le bas des pattes et le museau sont blancs chez les deux sexes. Leur pelage se densifie et s'assombrit en hiver afin de capter un maximum de chaleur provenant du soleil (comme le chamois par exemple).

Les cornes, symbole de la virilité depuis l'Antiquité grecque, poussent sous la forme d'un cornet de kératine brun clair, supporté par le pivot osseux. Chez le bélière, un arrêt de la croissance marque chaque hiver un sillon ou anneau de croissance. On observe en effet un ralentissement à la fin de l'hiver et au début du printemps : pendant la période de mue, la repousse des poils mobilise les réserves de kératine. Les cornes croissent et s'enroulent avec l'âge. Leur croissance est maximale les premières années, jusqu'à 3 ans environ. Elles peuvent atteindre une longueur de 50 à 80cm et une circonférence de 20 à 26cm. Chez la brebis, les cornes, parfois présentes et souvent dissymétriques, mesurent 3 à 18cm et sont peu recourbées.

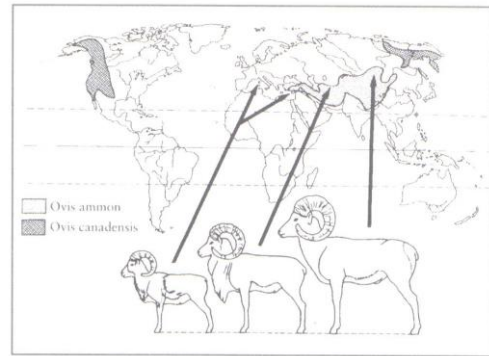


FIGURE 1 – Répartition mondiale du mouflon.
Taille comparée des mouflons de Corse, d'Afghanistan
et de l'Altaï. – D'après PFEFFER, 1967



Biologie :

La saison des amours, qui dure de 6 à 8 semaines (octobre-décembre), bat son plein en novembre. De violentes confrontations entre mâles ont lieu pour la conquête d'un harem. L'examen de crânes a montré qu'un nombre important d'entre eux présentait des lésions sur les os, les cornes ou les dents.

Le mouflon est sexuellement mature à un an, mais l'âge de reproduction pour les femelles est de 2 ans et pour les mâles, de 4 ans seulement. La naissance des jeunes a lieu en mars-avril, après 22 semaines de gestation. Il naît en général un seul agneau, rarement deux.

En dehors de la saison des amours, les mouflons se répartissent en petites hardes unisexes : les jeunes mâles et les adultes subordonnés vivent en groupes séparés des femelles, qui restent avec leurs petits. Les mâles plus âgés mènent une existence solitaire.

Le mouflon n'est pas un animal strictement montagnard comme le bouquetin, il se montre inadapté aux conditions d'enneigement de certains biotopes. S'il se plaît particulièrement bien dans la région de Torgon, c'est qu'il jouit d'un accès aisé à la plaine via les forêts et divers pâturages. Les mises bas ont d'ailleurs lieu dans ces régions de basse altitude (400-900m). Au fil des semaines, les troupeaux remontent le flanc de la montagne pour

passer l'été dans la région sommitale, broutant les herbes des pâturages alpins (1400 à 1900m). C'est avant tout un ongulé qui préfère les vastes espaces ouverts au relief modéré, mais son pas sûr et vigoureux lui permet d'escalader éboulis et vires rocheuses où il va chercher refuge s'il est dérangé. Le sol doit être dur, sec et caillouteux, couvert d'une végétation herbacée et arbustive. L'hiver, par manque de graminées, cet ongulé est parfois obligé de se rabattre sur les buissons, les pousses et les écorces de ligneux ; il se nourrit également de faînes, glands et châtaignes.

Le mouflon est plutôt diurne et crépusculaire mais on peut l'observer aussi de nuit, en hiver, broutant dans les prés le long de la route montant à Torgon.

Critères d'âge

Il est possible d'estimer l'âge selon la denture, la date d'apparition de la selle, l'annulation et les dimensions des cornes pour les mâles, l'allure du corps, la forme de la tête et l'aspect de la tache faciale pour les femelles.

Selon la denture : jusqu'à l'âge de cinq ans environ, bonne précision de détermination par l'étude des différentes phases de mise en place de la dentition (diphyodontes=>une seconde dentition définitive succède à une première dentition de lait). Méthode inutilisable sur le terrain, sauf par captures.

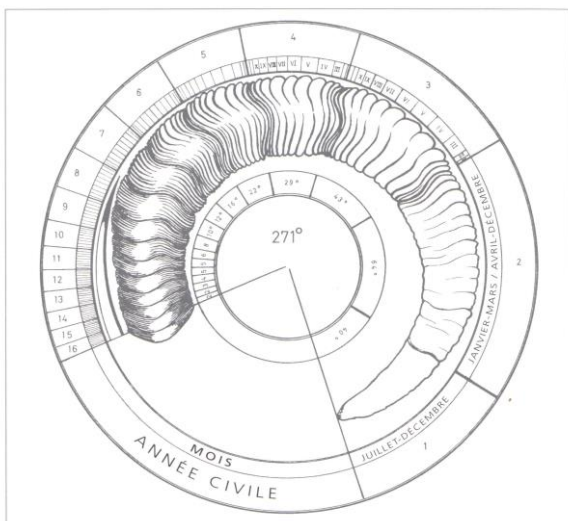


FIGURE 4 - Estimation de l'âge des mouflons de Corse mâles d'après le nombre d'anneaux de croissance et la longueur des cornes. - D'après PFEFFER, 1967

Selon l'apparition de la selle : elle n'apparaît normalement pas avant l'âge de trois ans. Utilisation inadaptée car tous les mâles n'en sont pas pourvus, de plus les selles les plus étendues n'appartiennent pas toujours aux plus vieux individus.

Selon l'annulation et la dimension des cornes : comme indiqué plus haut, la croissance des cornes n'est pas uniforme, ce qui permet une détermination relativement aisée de l'âge par les différents sillons (voir dessin ci-contre). La longueur des différents anneaux annuels varie selon les conditions climatiques, l'état de santé (la croissance peut même être stoppée chez un animal malade ou

blessé) et l'âge.

Selon l'allure, la forme de la tête et la tache faciale chez les femelles : l'allure générale du corps devient plus lourde avec l'âge. La tête passe d'une forme triangulaire (< 2ans) à elliptique chez les plus âgées. La figure 2 montre l'évolution du masque facial.

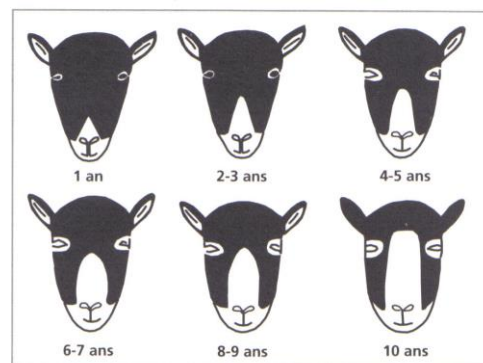


FIGURE 2 - Estimation de l'âge des femelles de mouflon de Corse d'après l'extension du masque facial. - D'après PFEFFER, 1967

Statut

Le mouflon est régi par la « Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages, LChP », ainsi que par « L'Ordonnance sur la chasse, OChP ». L'art.1, al. de la LChP déclare que la loi vise à la conservation de la diversité des espèces et des biotopes des mammifères et oiseaux indigènes et migrateurs vivant à l'état sauvage. L'art. 8, al.1 de l'OChP indique que le lâcher d'animaux d'espèces non indigènes ou d'espèces qui causent d'importants dégâts est interdit. Dans l'al.2, il est écrit : les cantons doivent prendre les mesures nécessaires pour empêcher la propagation et la multiplication des animaux énumérés à l'al.1 (incluant le mouflon).

Le canton du Valais estime que l'art. 1 de la LChP ne concerne pas le mouflon. En effet, depuis son arrivée dans notre pays, la population est saine et occupe les biotopes qui lui conviennent. Causant peu de dégâts, ce mouton sauvage fait peu parler de lui. Il est maintenant l'un des éléments d'une faune riche et diversifiée, comme le préconise l'art. 1 de la LChP. Pour toutes ces raisons, il est donc toléré par les autorités. Par ailleurs, la colonie est cantonnée dans cette seule région de Torgon par des tirs de contrôle.

Les attaques du loup en 2006 semblent toutefois avoir provoqué un éclatement du troupeau principal, ainsi qu'un comportement plus méfiant d'où une difficulté plus grande d'observation. Depuis son arrivée il y a 30 ans, le mouflon s'était habitué à n'avoir que l'homme comme prédateur. La présence du grand canidé dans le Chablais signera-t-elle la fin d'une idylle valaisanne ? Verra-t-on un déplacement ou une expansion du territoire de ces ongulés ? Seuls l'avenir ainsi que le Service Cantonal de la Chasse nous le diront.

Bibliographie

Cavalera C., 2005, Le mouflon de Corse en Valais. Bulletin de La Murithienne n°123

Marchesi P., Lugon-Moulin N., 2004, Mammifères terrestres de la vallée du Rhône. Editions Monographic

Domingo J., 2008, Mouflon : L'odyssée de l'espèce. Revue Grand Gibier n°46

Collectif, 2005, Le mouflon, ancêtre du mouton. La vie des petits et grands mammifères de la série Nature en France. Editions Atlas

